

## FICHE DE COLLECTE

Dans le cadre d'une demande de contrat d'obligation d'achat BGS17, nous vous demandons de compléter cette fiche et de nous la retourner accompagnée des documents à fournir avant la prise d'effet du contrat. Tout dossier incomplet ou comportant un document erroné vous sera retourné.

**i** Veuillez noter que la justesse et la complétude des informations et documents communiqués est déterminant dans le délai de rédaction de l'avenant de prise d'effet (dans le cas d'une signature par anticipation) ou du contrat, et donc, dans le délai de facturation.

N° du contrat d'obligation d'achat<sup>1</sup> :

Raison sociale du producteur :

Nom de l'installation:

Date de mise en service du raccordement prévisible :

Numéro de contrat réseau :

IDC (Enedis) ou EIC (RTE)<sup>2</sup> :

Nom de l'interlocuteur :

Adresse postale de l'interlocuteur :

Tél de l'interlocuteur :

Mail de l'interlocuteur :

INFORMATIONS RELATIVES A L'INSTALLATION ET AUX CHOIX DU PRODUCTEUR	
Option de fourniture :	<input type="checkbox"/> vente en totalité <input type="checkbox"/> vente en surplus
TVA	<input type="checkbox"/> assujetti à la TVA <input type="checkbox"/> Franchise de TVA (article 293 B du CGI)

<sup>1</sup> Si connu

<sup>2</sup> Si connus. Dans le cas contraire, ces informations devront être communiquées ultérieurement et avant la prise d'effet du contrat.

<b>DOCUMENT A FOURNIR <u>AVEC LA FICHE DE COLLECTE</u></b>	
<b>Extrait Kbis</b> (siège social et installation)	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Attestation sur l'honneur d'absence de travaux antérieure à la DCC</b></li> <li>• <b>Attestation sur l'honneur de l'absence d'une entreprise en difficulté<sup>3</sup></b></li> <li>• <b>Attestation sur l'honneur de l'absence d'injonction de récupération d'une aide d'État en exécution d'une décision de la Commission européenne déclarant une aide illégale et/ou assortie du montant à rembourser et, le cas échéant, de la part de ce montant déjà remboursé</b></li> </ul>	
<b>INFORMATIONS A COMMUNIQUER</b>	
Au plus tard 15 jours avant la prise d'effet du contrat	
<b>Date souhaitée de prise d'effet du contrat</b> (par courrier avec accusé de réception)	
<b>DOCUMENT A FOURNIR AVANT LA PRISE D'EFFET DU CONTRAT</b>	
<b>Au moins 15 jours avant la mise en service du raccordement :</b> <b>Accord de rattachement au périmètre d'équilibre (ARPE)</b> (en 2 exemplaires complétés, tamponnés et signés)	
<b>Extrait CARDi<sup>4</sup></b> (1 <sup>ère</sup> page, page de signature, et page(s) concernant les comptages)	
<b>Un RIB</b> accompagné de la fiche identification RIB ci-jointe	
<b>Attestation de conformité de l'installation</b>	
<b>Attestation sur l'honneur d'absence de travaux antérieure à la DCC</b>	
<b>DOCUMENT A FOURNIR APRES LA MISE EN SERVICE DU RACCORDEMENT</b>	
(par lettre recommandée avec AR au plus tard 14 jours après la date de mise en service)	
<b>Confirmation de mise en service</b>	

Date :

Cachet de l'entreprise et signature :

<sup>3</sup> Au sens de la communication de la Commission européenne 2014/C 249/01 du 31 juillet 2014 relative aux lignes directrices concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers

<sup>4</sup> Si le CARDi n'est pas signé lorsque vous nous retournez la fiche collecte, vous pourrez nous adresser ce document dès que vous recevrez votre exemplaire signé d'Enedis